



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Prix Jules-Léger de la nouvelle musique de chambre

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du prix, les candidats admissibles, le montant du prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie C du formulaire) que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus tous les documents requis et toute la documentation d'appui.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes des Premières Nations, des Inuits, et des Métis à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite

Le 1^{er} juin 2020

Votre demande remplie, accompagnée de tous les documents requis et toute la documentation d'appui, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite. Si la date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Renseignements supplémentaires

Sarah Brown

Agente de programme, Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

sarah.brown@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 6004

PRG8087F 03-20



LIGNES DIRECTRICES

Description du prix	Accordé annuellement, le prix Jules-Léger de la nouvelle musique de chambre est un concours destiné à encourager les compositeurs canadiens à créer des œuvres de musique de chambre et à favoriser leur exécution par des formations canadiennes. Ce prix de 7 500 \$ a été créé en 1978 par le très honorable Jules Léger, alors Gouverneur général du Canada.
Admissibilité	<p>Ce prix est ouvert aux compositeurs et créateurs sonores professionnels canadiens y compris les artistes qui composent et interprètent leurs propres œuvres, comme l'improvisation et l'art audio.</p> <p>Les compositeurs et les créateurs sonores doivent faire la démonstration d'une pratique professionnelle de la musique et du son (selon la définition du Conseil des arts).</p> <p>Pour être admissible à titre de compositeur ou de créateur sonore, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none">• être un artiste professionnel• avoir exercé une pratique professionnelle pendant au moins deux ans (mais pas nécessairement de manière consécutive)• avoir réalisé au moins une performance devant public pour laquelle vous avez reçu un cachet professionnel• souscrire à votre propre vision artistique, garder le contrôle créatif et participer à la création et à la promotion d'œuvres originales• vous consacrer au développement continu de votre pratique artistique• toucher une rémunération professionnelle pour la présentation devant public de votre œuvre• chercher activement à développer un public pour votre œuvre, indépendamment de son intérêt commercial. <p>Pour que votre candidature soit admissible à ce prix, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Les formes admissibles de nouvelle musique de chambre ne sont pas confinées à des catégories esthétiques précises, mais tous les candidats doivent savoir que le prix a pour but de soutenir la création musicale avant-gardiste, l'audace et le développement de la musique de chambre canadienne dans son ensemble. La musique de chambre comprend traditionnellement les œuvres jouées par un nombre limité d'instruments et où les parties ne sont pas doublées.</p> <p>Les œuvres peuvent être écrites pour n'importe quelle combinaison de musiciens/ d'instruments, pouvant varier entre 2 et 15 (exclusion faite du chef d'orchestre). Les œuvres électroacoustiques pour musiciens et électroniques sont également admissibles.</p>

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Pour être admissible, l'œuvre soumise doit avoir été exécutée en première professionnelle au cours des 3 années précédant la date limite du concours. Le compositeur doit préciser la date et l'endroit de la première et le nom des musiciens. Une œuvre révisée est admissible à condition qu'elle ait une nouvelle partition, qu'elle ait été exécutée en première professionnelle au cours des 3 années précédant la date limite et qu'elle satisfasse à tous les autres critères du concours.</p> <p>Les candidats peuvent soumettre une œuvre par demande, jusqu'à un maximum de deux demandes par date limite.</p>
<p>Aide à la production d'une demande</p>	<p>L'Aide à la production d'une demande contribue au paiement des services qui aident dans le processus de demande de prix ou de mise en candidature pour les personnes qui se définissent comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale; • un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels. <p>Pour soumettre une demande, communiquez avec l'agente responsable du prix 4 semaines avant la date limite. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire.</p>
<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité d'évaluation par les pairs composé de professionnels chevronnés sélectionnés pour leur expertise. Les membres du comité seront également choisis de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des spécialités artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones, et de la diversité culturelle et régionale du pays. Le comité peut également comprendre un éminent expert d'un autre pays.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les décisions seront prises en fonction du mérite artistique de votre soumission comparativement aux autres soumissions de candidats admissibles reçues dans le cadre de ce concours national.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements, tous les documents requis et toute la documentation d'appui demandés.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre documentation d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux, sauf la page de la déclaration. Le matériel ne sera pas retourné.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte. <p>Format et mise en page</p> <ul style="list-style-type: none">• Consultez le formulaire de demande pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre demande et votre documentation d'appui.• La Déclaration doit être soumise sur papier avec une signature originale à l'encre. <p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande environ 4 mois après la date limite du concours. Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Gagnantes et gagnants des années précédentes</p> <p>Veuillez consulter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca pour la liste des gagnantes et gagnants des années précédentes.</p>
Renseignements personnels	<p>Les renseignements personnels inscrits sur cette demande seront utilisés pour la prestation de programmes, de services ou autres activités du Conseil des arts.</p> <p>Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant de demandes de subventions ou de candidatures pour des prix, sur une base confidentielle, avec des institutions gouvernementales ou d'autres organismes de financement des arts et des industries culturelles. Le cas échéant, seuls votre nom, vos coordonnées, votre champ de pratique et la description de votre projet seront partagés. Ces renseignements sont utilisés pour la recherche, la reddition de compte, la planification et l'évaluation de programmes, pour des occasions de réseautage et des opportunités économiques, de même que pour répondre à des requêtes du gouvernement fédéral. Pour en savoir davantage sur la façon dont vos renseignements personnels sont protégés, consultez l'énoncé de confidentialité sur notre site web à conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite.</p>

Conditions rattachées	<p>Les gagnants ne peuvent recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.</p> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution du prix que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Une fois avisé, le lauréat doit confirmer son intention d'accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des arts n'en aura pas fait l'annonce officielle.</p> <p>Le lauréat doit également accepter :</p> <ul style="list-style-type: none">• que sa photo et tout renseignement public à son sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles;• de participer pleinement à toutes les activités rattachées au prix, y compris les entrevues, les cérémonies et les réceptions. <p>Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d'après l'Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l'année qui précède immédiatement la réception d'une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l'artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l'impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre site Web : conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu.</p>
----------------------------------	--



Prix Jules-Léger de la nouvelle musique de chambre 2020

Les renseignements que vous fournirez sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) : M^{me} M. Autre. _____

Année de naissance (facultatif) _____

Nom de famille

Adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Courriel

Premier et deuxième prénoms

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse permanente) :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Site web

DÉCLARATION

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom, mon adresse et mon courriel à sa liste d'envoi :
(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : français anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y satisfais.
- Je comprends que je ne peux recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.
- J'accepte les conditions du prix et je m'engage à respecter la décision du Conseil des arts.
- Je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (**une signature originale à l'encre est requise**)

Date

PARTIE A – DOCUMENTS REQUIS

Veillez noter que les documents requis ne vous seront pas retournés par le Conseil des arts.

Assurez-vous que tout le matériel est soumis en format numérique, dans la mesure du possible, sur une clé USB sans dossier, avec la page de déclaration imprimée et signée.

Documents requis

- **Curriculum vitae** (maximum de 3 pages)
 - À jour et chronologique, décrivant votre parcours professionnel.
 - Assurez-vous d'inclure des spectacles publics et de la formation musicale.
- **Une copie de votre partition**

Instructions

- Le matériel écrit peut être soumis sur une clé USB, ou sur papier.
- Les fichiers texte soumis sur une clé USB doivent être en format : pdf, .doc, .docx, .txt ou .rtf.
- N'utilisez pas de signes de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.

Tous les documents envoyés par la poste doivent être soumis :

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

PARTIE B – DOCUMENTATION D'APPUI NUMÉRIQUE

Veillez noter que votre documentation d'appui ne vous sera pas retournée par le Conseil des arts. La documentation d'appui soumise sera conservée avec votre demande jusqu'à ce qu'elle soit supprimée en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts.

Assurez-vous que le matériel est soumis en format numérique, dans la mesure du possible, sur ~~un CD ou~~ une clé USB sans dossier, avec la page de déclaration imprimée et signée.

Documentation d'appui numérique

- **Un enregistrement audio complet ainsi que :**
 - Partie B1 – Description de l'œuvre
 - Partie B2 – Renseignements à propos de l'enregistrement

PARTIE B – DOCUMENTATION D'APPUI NUMÉRIQUE (suite)**Instructions**

- Fournissez les renseignements demandés seulement.
- Tout matériel audio doit être clairement identifié.
- Vous devez soumettre la documentation d'appui numérique sur clé USB.
- Tous les types de fichiers audios sont acceptés.
- Les liens web doivent mener directement à votre documentation et ne doivent exiger aucune autre navigation ni téléchargement de fichiers. Les URL doivent être accessibles pendant tout le processus d'évaluation. Le Conseil des arts ne peut être tenu responsable des liens qui ne fonctionnent pas.
- N'utilisez pas de signes de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux; les noms de fichiers ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des arts intacte et dans un format approprié.
- La taille totale des fichiers que vous soumettez ne doit pas dépasser 4 Go.

Les fichiers audiovisuels doivent

- pouvoir être visionnés dans VLC media player (pour de plus amples renseignements, consultez le www.videolan.org/vlc/index.fr.html)
- avoir un maximum de 60 images/secondes
- avoir une résolution de 1080P maximum (ou format de l'image 1920 x 1080)
- 1 Go maximum

Partie B1 – Description de l'œuvre (ne pas transmis au comité d'évaluation par les pairs)

Titre : _____

Écrite / revue le : Mois _____ Année _____

Date de la première performance : Jour _____ Mois _____ Année _____

Lieu de la première performance : Lieu _____ Ville _____ Pays _____

Interprétée par (lorsque disponible) : 1^{er} nom _____2^e nom _____ Autres noms _____

Droits de l'enregistrement appartiennent à (le cas échéant) : _____

Autres notes sur l'œuvre soumise : _____

PARTIE B2 – Renseignements à propos de l’enregistrement
(transmis au comité d’évaluation par les pairs)

Titre : _____

Durée totale : _____ min _____ s

(Les extraits sont facultatifs.)

Extrait 1 : Commence à _____ min _____ s Mesure N° _____

Extrait 2 : Commence à _____ min _____ s Mesure N° _____

Extrait 3 : Commence à _____ min _____ s Mesure N° _____

Cette œuvre touche-t-elle le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones? Oui _____ Non _____

Si oui, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités. _____

PARTIE C – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint tous les documents requis et toute la documentation d'appui requise.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (Une **signature originale à l'encre** est requise)

Partie A – Documents requis

- Curriculum vitae (maximum de 3 pages)
- Une copie de votre partition

Partie B – La documentation d'appui numérique

- Un enregistrement audio complet sur une piste
 - Partie B1 : Description de l'œuvre
 - Partie B2 – Renseignements à propos de l'enregistrement

Envoyez votre demande**Par la poste :****Prix**

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :**Prix**

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Si vous n'avez pas de compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



Auto-identification

Le Conseil des arts du Canada vous encourage à remplir le présent formulaire d'auto-identification pour mieux déterminer si nos programmes et services touchent un large éventail d'artistes canadiens. Toute personne qui fait une demande de subvention, siège à un comité d'évaluation par les pairs, est mise en candidature ou accepte un prix est invitée à le faire.

Le Conseil des arts a pour objectif d'appuyer un écosystème artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiennes et des Canadiens, et l'équité est un moyen essentiel pour y parvenir. Tous les citoyens ont le droit de jouir d'un secteur artistique de qualité, accessible et pluraliste, dans lequel toutes les expressions créatives ont la même chance de s'épanouir.

Veillez ne pas remplir ce formulaire si vous êtes déjà inscrit au Portail du Conseil des arts. Dans ce cas, vous avez déjà eu l'occasion de répondre à nos questions.

Le fait de remplir ce formulaire est entièrement volontaire. Le Conseil des arts pourrait utiliser les renseignements recueillis ci-dessous pour améliorer l'équité en matière d'accès aux subventions et à d'autres opportunités, et aussi pour s'assurer que les groupes représentant la communauté artistique diversifiée du Canada bénéficient de ces opportunités. Ces renseignements pourraient également servir à évaluer les efforts de rayonnement du Conseil des arts, ainsi qu'à d'autres fins de recherche.

Nom

Année de naissance

Les renseignements servent à fournir de l'information sur la population artistique émergente ou chevronnée et à garantir une représentation générationnelle au sein des comités d'évaluation par les pairs.

Genre

Cette information sert à orienter notre compréhension de la notion de genre et de la parité des genres chez nos candidats.

Femme Homme Transgenre Intersexué Bispirituel

Région: Considérez-vous une autre province ou un autre territoire que celui où vous vivez comme votre lieu de résidence (un endroit où vous avez des racines, des connaissances et des liens)? Si oui, veuillez préciser :

Province ou territoire de résidence _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Lieu de résidence _____

Province ou territoire _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Code postal _____

Citoyenneté et Immigration

Statut (Citoyenneté et Immigration)

Tel que défini par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp>

Citoyen canadien Résident permanent Non-résident

Cochez la case si vous êtes un nouvel arrivant (arrivé il y a moins de cinq ans) ou immigrant au Canada

Ces données sont essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à intégrer des artistes immigrants dans le milieu des arts professionnels au Canada.

Indiquez l'année où vous avez immigré au Canada _____

Diversité linguistique

Langues officielles

Ces renseignements servent à estimer la demande potentielle dans l'une ou l'autre de ces langues dans les programmes.

Choisissez la première langue officielle que vous avez parlée ou apprise.

Anglais Français Français et anglais
 ASL (American Sign Language) LSQ (Langue des signes québécoise)

Communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des groupes de Canadiens dont la langue officielle maternelle ou choisie est la langue minoritaire dans leur province ou territoire.

Choisissez l'une des options ci-dessous si vous vous identifiez comme membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Anglophone en situation minoritaire (p.ex. un anglophone vivant au Québec)
 Francophone en situation minoritaire (p.ex. un francophone vivant au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, etc.)

Diversité linguistique

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer la langue ou les langues que vous avez apprises en premier et que vous comprenez encore :

Anglais Français Cri Inuktitut Ojibway
 Autre langue autochtone (veuillez préciser) _____
 Arabe Cantonais Pendjabi Espagnol
 Autres langues (veuillez préciser) _____
 ASL (American Sign Language) _____
 LSQ (Langue des signes québécoise) _____
 Autres langues des signes (veuillez préciser) _____

Personne sourde ou handicapée

Veillez indiquer si vous vous identifiez comme une personne qui :

- est sourde, partiellement sourde ou malentendante
- a un handicap (y compris la cécité, une déficience visuelle ou physique, des problèmes de mobilité, des difficultés d'apprentissage, une déficience intellectuelle ou une maladie mentale ou chronique)

Peuples autochtones ou Premières Nations du Canada

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Premières Nations
- Métis
- Inuit

Diverses cultures

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte qui fait partie d'au moins un de ces groupes (correspond à la « minorité visible » au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>

Veillez préciser _____

Consentement à fournir des renseignements personnels

Consentement à partager des renseignements :

Veillez cliquer sur l'une des options suivantes :

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts a conclu une entente d'échange de données.

Je confirme que je suis d'accord avec ce qui suit:

- J'ai fourni les renseignements personnels dans le présent formulaire en sachant qu'ils serviront uniquement aux fins stipulées dans ce formulaire et dans l'[Avis de confidentialité du Conseil des arts du Canada](#).
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom* _____

Signature* _____

Date* _____

Accédez à vos renseignements

Vous pourrez avoir accès à vos renseignements personnels ou les faire modifier en soumettant une demande à :

Coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8

- Courriel: atip-aiprp@conseildesarts.ca
- Téléphone: 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696
- ATS : 1-866-585-5559

L'ATS est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou affectées d'un trouble de la parole

Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.